

accords, mais tous ceux qui à la conférence représentaient les diverses parties de l'empire ont insisté sur un fait, soit, que toutes les préférences que nous obtenions sur le marché anglais se trouvaient plus qu'annulées par le cours défavorable du change. Prenons nos exportations de homard,—les conserves de homard au sujet desquelles je viens de demander un renseignement. A l'heure actuelle, nos pêcheurs des Provinces maritimes ne peuvent vendre leur homard à bénéfice. Il en est de même de nos renards à fourrures. L'année dernière, le ministre des Finances a pensé que je voulais badiner en appelant l'attention de la Chambre sur cette question. Il peut compter que les citoyens des Provinces maritimes ou du Canada dans son ensemble n'y voient pas matière à plaisanterie. Peu importe où l'on achète la fourrure, on l'achète avec l'idée qu'il faut tenir compte du prix du change, et à ce chapitre du change, la contribution des citoyens de notre province a dépassé \$100,000. En d'autres termes, nos fermes d'élevage ont perdu plus que cette somme sur la vente de leurs fourrures. Il en est de même du fromage et d'autres produits d'exportation.

Il y a autre chose dont on a parlé dans cette Chambre et sur laquelle certains de nos amis ont appuyé. Ils disent que l'on nous a exclus du marché américain. Dès maintenant, je dirai que, malgré le droit exagéré que les Américains ont imposé contre nous, je me demande où les gens des Provinces maritimes pourraient écouler leur production s'ils n'avaient pas ce marché des Etats-Unis. A titre d'exemple, je mentionnerai l'exportation du homard. Les honorables députés savent-ils que l'année dernière les pêcheurs ont vendu leurs homards vivants 10, 15 et 20 cents la livre sur le marché américain, alors que pour les conserves de homard ils n'ont obtenu des fabriques que 3 et 4 cents la livre, prix auquel ils ne pourraient certainement pas poursuivre leur commerce. Ce n'est que grâce au prix que leur ont rapporté les homards vivants qu'ils peuvent subsister et faire de l'exportation.

Mais ce n'est pas seulement au sujet du homard vivant que nous devons compter sur le marché américain pour y vendre nos produits. Prenons le commerce de l'éperlan. Ce poisson fait l'objet d'une vaste industrie dans les Provinces maritimes et où l'exporte-t-on? Aux Etats-Unis. Et encore, parlons des légumes? On les vend sur le marché américain. Et même les agneaux, frappés d'un droit de \$1.25 ou plus par tête, s'exportent aux Etats-Unis; et nos pommes de terre, malgré un droit de 75 cents par cent livres, surmontent cet obstacle. Ainsi donc, quand nos amis nous

[M. MacLean.]

disent que nous avons été exclus du marché américain et qu'ils font des observations sur ce marché, je tiens à leur dire, tout de suite, qu'à titre de député des Provinces maritimes je me demande ce que deviendrait nos gens s'ils n'avaient pas ce débouché à leur disposition.

M. McDADE: Les Américains n'achètent pas beaucoup de notre bois.

M. McLEAN: L'honorable député parle du bois de construction. Nos honorables amis veulent-ils tenir compte de ceci? Ils demandent à nos amis de la Grande-Bretagne d'établir un embargo sur le bois de la Russie. Quel en sera le résultat? Où vendons-nous notre bois à papier à l'heure actuelle? En vendons-nous en Grande-Bretagne ou dans les pays d'Europe? Pas un seul pied. Nos gens vendent leur bois à papier à l'état naturel sur le marché américain et nos amis voudraient obliger la Russie à envahir les Etats-Unis et à nous voler notre marché pour le bois à papier. Et mon honorable ami sera l'un de ceux qui voteront pour nous empêcher de vendre notre bois à papier aux Etats-Unis où les habitants des Provinces maritimes et de la province de Québec peuvent maintenant l'écouler. Ce résultat est aussi certain que l'est le dépôt de cet accord.

J'ai tout simplement voulu poser au ministre cette question au sujet des exportations de conserves de homard en Angleterre et autres pays.

L'hon. M. STEVENS: Pour l'année financière terminée le 31 mars 1932, les exportations totales ont été de 63,446 quintaux, d'une valeur de \$2,913,304. Les exportations au Royaume-Uni ont été de 28,646 quintaux d'une valeur de \$1,355,138; aux Etats-Unis, elles ont été de 17,036 quintaux d'une valeur de \$746,679. Mon honorable ami veut-il les autres?

M. MacLEAN: Non, cela suffit.

(L'article est adopté.)

Le tableau est adopté.

Sur l'article 5:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour modifier les conditions régissant actuellement l'importation au Royaume-Uni du bétail du Canada aux termes convenus en principe entre lui et le gouvernement de Sa Majesté au Canada.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Le ministre veut-il donner au comité les renseignements nécessaires au sujet des règlements dont il est question dans cet article?

L'hon. M. STEVENS: Je crois pouvoir donner au comité tous les renseignements nécessaires. Les honorables députés savent que